

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_1_10

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 39

**Objet : CESSION Terrain
au SMEG La Doretière à
Champdeniers**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 23 janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHALONS Michel, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame BECHY Sandrine, Madame SAUZE Magalie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 modifié portant création à compter du 1er janvier 2017 d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dénommé Communauté de communes Val de Gâtine, issu de la fusion des Communautés de communes Gâtine-Autize, du Val d'Egray et du Pays Sud Gâtine
Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur
Vu sa compétence Développement économique
Vu l'acte de propriété des terrains cadastrés 67B-893 et 895 d'une surface totale de 14 612 m², situés sur la commune de Champdeniers à la Doretière en zone A (hors périmètre de la zone d'activité)
Vu la demande d'acquisition du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine - SMEG desdites parcelles pour réaliser une station d'assainissement des Eaux Usées

Considérant que le budget principal sur lequel sera portée cette vente n'est pas assujetti à la TVA

Sur avis favorable du Bureau communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter la vente au Smeg des terrains cadastrés 67B-893 et 895 d'une surface totale de 14 612 m², situés sur la commune de Champdeniers à la Doretière en zone A (hors périmètre de la zone d'activité) pour un montant de 44 946 €net de TVA**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte afférent en l'étude notariée au choix de l'acquéreur**
- **De porter la recette au budget principal 2024.**
- **Dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur**

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 23/01/2024
Publié le 05/02/2024
Transmis en sous-préfecture le 08/02/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

